

ASL Val Fleury

Lettre d'information

Présidente
Evelyne DESRUES
30 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Trésorier
Michel PINGARD
14 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Courriels/Tel
jfevelyne@outlook.fr Tél: 06.89.63.06.68
pingard.lis0@orange.fr Tél: 06.23.01.43.36

La Présidente et l'ensemble des Membres du Conseil Syndical de l'ASL VAL FLEURY œuvrent tout particulièrement sur l'application et le respect du Cahier des Charges et du PLU, même si cela prend beaucoup de temps. Merci pour votre confiance.

DANS CE NUMÉRO :

Vacances	1
AG et Remerciements	1
Haies et limites	2
Bruit	3
Animaux Site Internet	3

VACANCES SEREINES

Nous voici au début de la période estivale et peut être est-ce pour certains le début des vacances (déconfinées!). A cette occasion, nous tenions à vous rappeler qu'en cas d'absence de plus de 4 jours, il vous est vivement recommandé d'en informer la Police Municipale.

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous arranger avec vos voisins qui pourront alors être plus « vigilants » et réagir en cas de déclenchement d'alarme. Ils pourront aussi procéder au vidage de votre boîte aux lettres.

AG ET REMERCIEMENTS

Suite à l'AG qui a dû se dérouler cette année « par correspondance » en fonction des conditions sanitaires, la Présidente, le Trésorier et l'ensemble du Conseil Syndical remercient les nombreux résidents qui ont participé et retourné leur « bulletin de vote », soit en **tout plus de 70% des propriétaires**. (voir le Procès-Verbal de l'AG)

Un certain nombre d'entre vous se sont acquittés de leur « cotisation » avant même le lancement de l'appel de fonds et la plupart bien avant la date limite. Il ne reste à ce jour que quelques cas rares que nous espérons voir réglés au plus vite, dont l'un « habituel » (dommage!)

Le Trésorier a reçu, à cette occasion, avec le règlement, un **grand nombre de messages de soutien pour l'action du Conseil Syndical et des remerciements** certains très chaleureux.

Ceci nous reconforte dans notre action de « **bénévoles** », nous efforçant d'agir au mieux pour le bien de tous.

PANNEAUX, ENSEIGNES

Nous tenons à vous rappeler les règles du « Cahier des Charges », Art 14, concernant **l'affichage et toute publicité quelconques** (écriteaux, enseignes, réclames)

Une dérogation a été validée en Assemblée Générale et reprise ensuite par l'ensemble des ASL de l'ASGL, à savoir:

Possibilité de « panneaux publicitaires » de faible taille lors des **ventes de pavillons** (jusqu'à occupation par le nouveau propriétaire) et **à l'occasion de travaux** par une entreprise extérieure (limitation à la durée des travaux)

Tous les autres « panneaux » ou affichages divers restent prohibés, à charge des propriétaires de respecter (ou de faire respecter ce point).

BRUIT

« De simples
règles pour la
quiétude des
résidents (nous
tous!) »

Nous tenons à vous rappeler que l'usage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur est strictement limité par **Arrêté municipal du 11 Mai 2005**.

Cet arrêté, consultable sur internet, précise les plages horaires autorisées (moteurs thermiques et électriques), il s'impose à tous: (surtout **pause de midi**)

- ↳ jours ouvrables : 8h30-12h00 et 13h30-19h00
- ↳ samedis : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
- ↳ dimanches et jours fériés : 10h00-12h00

De même les **bruits « excessifs »** (au regard de la loi) sont interdits de jour comme de nuit.

ANIMAUX

Les **propriétaires** de nos amis les **chats et chiens** sont priés de respecter les « Espaces verts » communs et les propriétés des autres résidents (!) et ne pas laisser leur animal de compagnie divaguer et faire ses besoins sur ces espaces ou au moins **ramasser leurs déjections**.

Ceci n'est pas de la discrimination, mais un rappel des règles de « vivre ensemble » et de civisme. **MERCI de penser aux autres**.
Des panneaux (de rappel) vont être mis aux accès de nos espaces verts.



ASGL

Compte-tenu de la situation sanitaire toutes les AG ne se sont pas encore déroulées et par conséquent le Bureau de l'ASGL « Le Pré-Saint-Germain » est reconduit:

- ↳ Présidente : M^{lle} J. MARQUES-PARENTE
- ↳ Trésorier: Mr M. PINGARD

« Champ Dollent »
« Valfleury »

SITE INTERNET

Notre site est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter.

[http://
asl.val.fleury.free.fr](http://asl.val.fleury.free.fr)

AG ET REMERCIEMENTS

Le Conseil Syndical et en particulier sa Présidente se sont efforcés, lors des ventes, de faire en sorte que le propriétaire « vendeur » se remette en conformité, notamment pour la haie en façade avant signature de l'acte.

N'ayant pu enregistrer de candidatures lors de l'Assemblée Générale, nous en avons reçu deux après la diffusion du procès-verbal.

Par conséquent ces personnes ont été invitées à participer, et ne pouvant dès maintenant être « statutairement » membres du Conseil Syndical, ils nous rejoignent en tant que « suppléants ».

Qu'ils en soit remerciés, une aide aux « anciens » membres étant toujours la bienvenue.

La liste ainsi complétée des membres et suppléants du « Conseil Syndical » est jointe en dernière page.

CLOTURES ET HAUTEURS

Lors de notre dernière Assemblée Générale nous avons officialisé la possibilité d'implanter des claustras sur l'arrière et les cotés de nos pavillons, (tolérance existant depuis longtemps).

A cette occasion nous vous rappelons les règles qui régissent nos clôtures (CdC et PLU):

- ✦ **Sur l'arrière et les cotés**, les limites en hauteur sont celles du Code Civil, à savoir **2m**, y compris pour les **plantations situées à moins de 2m de la limite séparative**.
- ✦ **En façade** (ainsi que dans les carrefours et virages: visibilité) les hauteurs sont limitées à une **hauteur maximale de 1m** (CdC et PLU prévoyant actuellement 0.80m), ceci est aussi applicable aux portails et/ou portillons comme confirmé avec la Mairie en 2012.
- ✦ Les portails sur le côté des pavillons allant jusqu'à 2m sont tolérés à condition d'être en retrait de la façade principale. Les coloris sont définis dans l'annexe 3 au Cahier des Charges.

Nous rappelons également que les **haies en bordure de trottoir** doivent être taillées afin de permettre le **passage des piétons**, soit un **minimum de 80cm à 90cm**, (indépendamment de la hauteur)

Si vous envisagez des travaux d'embellissement et ou d'entretien, vous avez l'obligation de tenir compte du CAHIER DES CHARGES (CdC) et du PLU qui régit la Commune (zone UD).

Respectons notre environnement qui nous a fait choisir ce village plutôt qu'un autre, car une belle harmonie y règne.

N'hésitez pas à faire appel aux Membres du bureau, ils sont à votre disposition et vous apporteront les Conseils nécessaires pour vos projets.

Vous pouvez également consulter tous les documents sur notre site internet.

ASL Val Fleury

Lettre d'information

Présidente
Evelyne DESRUES
30 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Trésorier
Michel PINGARD
14 square Anatole France
91250 Saint Germain lès Corbeil

Courriels/Tel
jfevelyne@outlook.fr Tél: 06.89.63.06.68
pingard.lis0@orange.fr Tél: 06.23.01.43.36

La Présidente et l'ensemble des Membres du Conseil Syndical de l'ASL VAL FLEURY œuvrent tout particulièrement sur l'application et le respect du Cahier des Charges et du PLU, même si cela prend beaucoup de temps. Merci pour votre confiance.

DANS CE NUMÉRO :

Vacances	1
AG et Remerciements	1
Haies et limites	2
Bruit	3
Animaux Site Internet	3

VACANCES SEREINES

Nous voici au début de la période estivale et peut être est-ce pour certains le début des vacances (déconfinées!). A cette occasion, nous tenions à vous rappeler qu'en cas d'absence de plus de 4 jours, il vous est vivement recommandé d'en informer la Police Municipale.

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous arranger avec vos voisins qui pourront alors être plus « vigilants » et réagir en cas de déclenchement d'alarme. Ils pourront aussi procéder au vidage de votre boîte aux lettres.

AG ET REMERCIEMENTS

Suite à l'AG qui a dû se dérouler cette année « par correspondance » en fonction des conditions sanitaires, la Présidente, le Trésorier et l'ensemble du Conseil Syndical remercient les nombreux résidents qui ont participé et retourné leur « bulletin de vote », soit en **tout plus de 70% des propriétaires**. (voir le Procès-Verbal de l'AG)

Un certain nombre d'entre vous se sont acquittés de leur « cotisation » avant même le lancement de l'appel de fonds et la plupart bien avant la date limite. Il ne reste à ce jour que quelques cas rares que nous espérons voir réglés au plus vite, dont l'un « habituel » (dommage!)

Le Trésorier a reçu, à cette occasion, avec le règlement, un **grand nombre de messages de soutien pour l'action du Conseil Syndical et des remerciements** certains très chaleureux.

Ceci nous reconforte dans notre action de « **bénévoles** », nous efforçant d'agir au mieux pour le bien de tous.